



Renforcement du dialogue pays :  
Rôle des ONG, des PVVIH et des populations clés au sein du CCM et dans les régions

## Dialogue avec les travailleuses du sexe clandestines

Sénim Ben Abdallah



*Tunis, Avril 2014*

## TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations.....	3
Introduction.....	4
I. Objectifs des rencontres régionales avec les populations clés .....	5
II. Commerce du sexe clandestin et VIH .....	5
III. Déroulement de la rencontre régionale avec les travailleuses du sexe clandestines.....	6
IV. Discours des travailleuses du sexe clandestines .....	7
IV.1. Profil et vécu des participants .....	8
IV.2. Participation et dialogue .....	8
IV.3. Rapports entre travailleuses du sexe clandestines .....	8
IV.4. Rapports des travailleuses du sexe clandestines aux institutions .....	9
IV.5. Les acteurs de la riposte au sida et la gouvernance de la riposte et au sida.....	9
IV.6. Participation des travailleuses du sexe clandestines dans la riposte au sida.....	9
IV.7. Vision d'avenir en matière de riposte au sida.....	9
V. Conclusion et recommandations .....	9
Annexe 1 : Guide d'entretien du focus group auprès des populations clés .....	12

## Liste des abréviations

ATL MST/SIDA	: Association Tunisienne de Lutte contre les MST et le SIDA
CCDAG	: Centre de Conseil et de Dépistage Anonyme et Gratuit
CCM	: Country Coordinating Mechanism
GFATM	: Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria (Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme)
HSH	: Hommes ayant des rapports Sexuels avec des Hommes
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
ONG	: Organisation non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PVVIH	: Personne vivant avec le VIH
SIDA	: Syndrome de l'Immuno-Déficienc e Acquis e
TS	: Travailleur(se)r du Sexe
UDI	: Usage(r) de drogues injectables
VHB	: Virus de l'hépatite B
VHC	: Virus de l'hépatite C
VIH	: Virus de l'Immunodéficienc e Humaine

## **Introduction**

Le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui a été créé en 2002 par l'ONU est un mécanisme financier ayant pour objectif de collecter des fonds et les redistribuer afin de mettre en œuvre des projets de prévention, de prise en charge et de soutien dans le cadre de la lutte contre ces trois maladies. Le Fonds mondial représente, actuellement, le principal financeur multilatéral.

Afin de bénéficier des financements du Fonds mondial, la Tunisie a mis en place en 2004 un Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dénommé (CCM – Country Coordinating Mechanism). Cette instance est un partenariat formé par l'ensemble des principales parties prenantes engagées dans la réponse nationale contre le sida et la tuberculose.

Ce mécanisme ne gère pas directement le financement accordé par le Fonds mondial, mais il est chargé de lui soumettre des propositions, de désigner les bénéficiaires principaux pour l'administration du financement et de superviser la mise en œuvre et le suivi des subventions.

Le CCM se réunit au moins une fois tous les 3 mois sur convocation de son président afin de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des trois subventions (dont une concerne le sida accordée en 2007 et deux autres la tuberculose, depuis 2010), de discuter les obstacles et d'en prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la conduite efficace de leur exécution et une amélioration des résultats.

Après plus de six années de fonctionnement du CCM et avec l'avènement de la révolution tunisienne, un processus de refonte des textes fondateurs du CCM et de sa composition ont été entamés entre 2010 et 2011 afin de rendre le CCM-Tunisie le plus conforme possible aux directives du Fonds Mondial et renforcer son éligibilité pour le nouveau modèle de financement du CCM auquel la Tunisie se propose de soumettre une demande vers mi 2014.

Compte tenu, du passage au nouveau modèle de financement, de nouvelles exigences ont été récemment renforcées concernant les critères d'admissibilité des CCM, avec la mise en place de normes minimales. En effet, il s'avère que les pays dont notre pays ne pourront accéder aux financements Fonds mondial dans le cadre de ce Nouveau modèle que si leurs CCM respectent ces nouvelles normes.

Dans le cadre des efforts déployés par le Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, nombre d'activités ciblant les différents acteurs impliqués dans la riposte au sida dont les ONG,

les personnes vivant avec le VIH et les populations clés (HSH, TS et UDI) sont menées en vue de renforcer les capacités et le rôle de ces acteurs :

- au sein du CCM ;
- dans le processus du dialogue pays ;
- lors de la préparation de la note conceptuelle et leurs interventions au niveau de leurs régions.

Dans ce contexte, des rencontres régionales ont été organisées avec les populations clés au cours des mois de février, de mars et d'avril 2014 à Sfax (1), à Sousse (2) et à Tunis (1).

Le présent document présente les travaux de la rencontre avec les travailleuses du sexe clandestines, qui a eu lieu le mercredi 12 mars 2014, et ce à l'espace de l'ATL MST/SIDA – section de Sfax.

## **I. Objectifs des rencontres régionales avec les populations clés**

Les objectifs des rencontres régionales avec les populations clés sont les suivants :

- renforcer les capacités des populations clés en matière d'interventions au sein du CCM ;
- améliorer les interventions des populations clés en matière de lutte contre le VIH au niveau des régions ;
- améliorer la coordination entre les membres du CCM représentant les populations clés et leurs pairs ;
- définir les priorités des populations clés au niveau des régions afin de pouvoir alimenter la note conceptuelle du nouveau modèle de financement du Fonds mondial ;
- identifier des pistes d'action en matière de renforcement des capacités des secteurs (ONG, PVVIH et populations clés) concernés par la riposte au VIH/sida dans le domaine d'élaboration de projets pour la mobilisation des ressources nécessaires.

## **II. Commerce du sexe clandestin et VIH**

La marginalité et le silence marquant le commerce du sexe, à cause, entre autres, de son illégalité, entraînent une plus grande vulnérabilité des travailleuses du sexe clandestines, occasionnelles et permanentes, face aux infections sexuellement transmissibles dont le VIH et les écartent des actions de la riposte au sida. En effet, la vulnérabilité des travailleuses du sexe clandestines s'accroît « là où le commerce du sexe est illégal, les cadres législatifs sont souvent orientés vers la pénalisation des professionnel(le)s du sexe. Dans de tels contextes, ces personnes seront moins susceptibles de chercher à bénéficier des services de santé et mèneront plus probablement leur activité clandestinement »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> ONUSIDA, *Commerce du sexe et VIH/SIDA*, Genève, ONUSIDA, 2003, p.5.

S'il interdit la « prostitution clandestine », le droit tunisien autorise la « prostitution légale » : « la prostitution » exercée dans des lieux bien déterminés et dans des conditions strictement réglementées (décret du 30 avril 1942). Par ailleurs, il y a lieu de signaler que, en cas de poursuites pour « prostitution illégale », la jurisprudence se montre généralement beaucoup plus sévère avec la femme, considérée comme auteur principal, qu'avec l'homme, considéré comme complice, même si selon les termes de l'article 33 du Code Pénal, les complices encourent la même peine que celle prévue pour l'auteur principal.

Selon l'ONUSIDA<sup>2</sup>, les principaux facteurs qui semblent accroître la vulnérabilité des travailleuses du sexe au VIH/sida sont les suivants : la stigmatisation et la marginalisation, des perspectives économiques limitées pour les femmes, un accès limité aux services de santé, sociaux et juridiques, un accès limité à l'information et aux moyens de prévention, des discriminations liées au rapports sociaux de sexe, une exploitation et une traite d'être humains, une absence de législation et politiques protectrices, ou leur caractère néfaste, une exploitation aux risques associés au mode de vie (par exemple violence, consommation de substances, mobilité).

Il est opportun de préciser que le commerce du sexe se développe généralement dans des contextes où nombre de facteurs se conjuguent tels que une concentration de population sexuellement active, un anonymat suffisant, une proportion d'hommes élevée par rapport à celle des femmes, des disparités socioéconomiques rendant le commerce du sexe financièrement abordable pour le client et une activité génératrice de revenu attractive pour les travailleuses du sexe clandestines<sup>3</sup>.

### **III. Déroulement de la rencontre régionale avec les travailleuses du sexe clandestines**

La rencontre avec les travailleuses du sexe clandestines a démarré avec la présentation des participantes et la définition des règles de participation à la rencontre (consentement, confidentialité, prise de parole, respect de l'autre...). Ensuite, la vice représentante de la population des travailleuses du sexe clandestines au CCM a présenté ce mécanisme aux personnes présentes et son rôle dans l'accompagnement de l'appui du Fonds Mondial à la Tunisie. Puis, un bref aperçu sur la situation épidémiologique du VIH en Tunisie a été donné. Après avoir défini les notions de la participation, du dialogue et des populations clés, les discussions ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- les acteurs de la riposte au sida et la gouvernance de la riposte et au sida en Tunisie ;
- l'accès aux informations sur la riposte au sida ;
- la participation des travailleuses du sexe clandestines dans la riposte au sida ;
- les principaux besoins des travailleuses du sexe clandestines ;
- la vision d'avenir des travailleuses du sexe clandestines dans la riposte au sida.

---

<sup>2</sup> ONUSIDA, *Commerce du sexe et VIH/SIDA*, Genève, ONUSIDA, 2003, p.2.

<sup>3</sup> ONUSIDA, *Commerce du sexe et VIH/SIDA*, Genève, ONUSIDA, 2003, p. 4.

Avant la clôture de la rencontre, une synthèse des travaux a été effectuée et des informations sur les prochaines étapes, à savoir l'organisation de la rencontre avec les trois populations clés et du forum avec la participation des membres du CCM et des représentants des partenaires et des populations clés, ont été données.

#### **IV. Discours des travailleuses du sexe clandestines**

Dans l'imaginaire collectif, la sexualité est associée à l'amour, au mariage, à la procréation... Elle est moins acceptée socialement comme un service rémunéré, une profession, une source de revenu... La dévalorisation sociale du travail du sexe clandestin, l'illégalité du « contrat » entre les travailleuses du sexe clandestines et les clients, le flou autour des critères de fixation des tarifs des services sexuels payants clandestins... rendraient les rapports entre les travailleuses du sexe clandestines et les clients souvent complexes. L'exercice du commerce du sexe en dehors des règles dominantes favoriserait la vulnérabilité des travailleuses du sexe clandestines et la soumission à la domination masculine.

Les femmes qui offrent des services sexuels en échange d'argent, de cadeaux, de faveurs, justifient souvent l'exercice de leur activité par le besoin, la pauvreté, la précarité... « Beaucoup de gens commencent à s'adonner au commerce du sexe pour des raisons économiques, car il peut représenter la seule possibilité d'emploi, ou celle qui paye le mieux »<sup>4</sup>.

L'argent est considéré pour beaucoup de travailleuses du sexe clandestines comme la principale, voire l'unique, motivation pour exercer leur activité « professionnelle ». Ainsi, l'argent occupe une place centrale en dépit des interdits socioculturels autour du travail du sexe, légal et clandestin. En effet, la valorisation de l'argent par les travailleuses du sexe clandestines révèle souvent une précarité économique subie et mal vécue. Ainsi, l'exercice du travail du sexe clandestin devient pour certaines femmes une solution pour surmonter leurs difficultés économiques, même si la culture dominante demeure hostile vis-à-vis de leur démarche.

Si les travailleuses du sexe clandestines ne démarrent pas leur activité relative aux rapports sexuels payants au même âge ni dans les mêmes conditions, leur motivation pour l'argent dans leur exercice de cette activité est une constante.

L'interdiction juridique du travail du sexe clandestin et le manque d'intégration du commerce du sexe illégal dans les différentes actions relatives à la protection des droits des femmes et de santé sexuelle et de la reproduction renforceraient la vulnérabilité des femmes s'adonnant à cette activité. Cet état de fait laisserait en marge nombre de femmes par rapport à un meilleur accès aux différents services ayant trait à la santé, à l'obtention d'un emploi décent, au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection contre les différentes formes de violence et d'exploitation...

---

<sup>4</sup> ONUSIDA, *Commerce du sexe et VIH/SIDA*, ONUSIDA, Genève, 2003, p. 2.

#### ***IV.1. Profil et vécu des participantes***

Les 15 participantes à la rencontre des travailleuses du sexe clandestines résident dans différents délégations du gouvernorat de Sfax et elles sont âgées entre 22 et 43 ans.

Alors que certaines travailleuses du sexe clandestines travailleuses du sexe clandestines déclarent gagner leur vie uniquement grâce aux rapports sexuels rémunérés, d'autres sont dans la pluriactivité, y compris l'exercice du travail du sexe clandestin.

Par ailleurs, pour nombre de travailleuses du sexe clandestines, l'exercice du travail du sexe clandestin n'est pas une activité permanente. Il s'agit d'une activité ponctuelle qui peut être pratiquée de temps en temps tout au long de l'année pour arrondir la fin des mois pour celles ayant un revenu modeste ou pendant les périodes creuses de l'année pour celles qui exercent un métier qui dépend du rythme de certains secteurs économiques comme l'agriculture, le tourisme...

#### ***IV.2. Participation et dialogue***

Dans la définition des notions de la participation et du dialogue, les participantes ont insisté sur :

- les avantages de l'organisation dans des structures formelles ;
- l'accès aux informations dans différents domaines ;
- l'importance de l'expression des opinions ;
- le développement de l'esprit de la solidarité ;
- la participation à la prise des décisions ;
- la nécessité d'être écouté par les responsables...

#### ***IV.3. Rapports entre travailleuses du sexe clandestines***

Selon les participantes, nouer des relations avec des semblables, avec qui on partage des goûts, un style de vie, des préoccupations..., offrirait à nombre de travailleuses du sexe clandestines la sécurité et favoriserait certaines formes d'entraide. Chez plusieurs travailleuses du sexe clandestines, le cercle d'amis est un cadre privilégié pour parler d'un vécu commun (rencontre, dragues, clients...).

D'après les témoignages recueillis, les travailleuses du sexe clandestines semblent être solidaires entre elles, elles se soutiennent, s'entraident et partagent leurs expériences : seules et livrées à elles-mêmes, elles se voient contraintes de se liguer pour affronter les difficultés de la vie sans pour autant subir le regard des autres qui pourraient ne pas cautionner leur activité. Pour certaines participantes, l'engagement pour aider ses paires devrait se développer.



#### ***IV.4. Rapports des travailleuses du sexe clandestines aux institutions***

Dans les déclarations des participantes, la confiance dans les institutions censées accompagner les travailleuses du sexe clandestines serait peu présente. En raison de la stigmatisation autour du travail du sexe et des interdits socioculturels autour de la sexualité hors cadre du mariage, nombre d'agents dans les institutions (santé, police, affaires sociales) qui sont en relation avec les travailleuses du sexe clandestines adoptent des attitudes moralisatrices à l'égard des bénéficiaires de leurs services.

D'après les déclarations des participantes, les travailleuses du sexe clandestines, qui veulent quitter le milieu du commerce du sexe, ont du mal à accéder aux ressources, à cause de l'image sociale négative du travail du sexe et l'éventuel rejet par les organismes chargés de l'intégration économique dans le cas où leur parcours « professionnel » serait dévoilé, du manque de leur habilitation, de la non efficacité de leurs réseaux sociaux en matière d'insertion économique...

#### ***IV.5. Les acteurs de la riposte au sida et la gouvernance de la riposte et au sida***

En ce qui concerne les acteurs de la riposte au sida en Tunisie, les participantes ont cité différents Ministères (santé, affaires sociales, affaires des femmes...). A l'exception des éducatrices paires, le CCM n'est pas connu par les participantes.

#### ***IV.6. Participation des travailleuses du sexe clandestines dans la riposte au sida***

Dans leurs déclarations, les participantes ont valorisé le rôle des associations dans la riposte au VIH. Elles estiment que les associations peuvent jouer un rôle important dans la prévention contre la transmission du VIH et la défense des droits des femmes. Plusieurs participantes ont exprimé leur prédisposition à s'engager dans la riposte au sida.

#### ***IV.7. Vision d'avenir en matière de riposte au sida***

Concernant leurs aspirations en matière de riposte au sida, les interviewées citent principalement :

- la prédisposition d'élaborer des projets au profit des travailleuses du sexe clandestines ;
- la prédisposition de s'engager davantage dans la riposte au sida...

### **V. Conclusion et recommandations**

Les facteurs qui amènent des femmes à s'adonner au commerce du sexe et renforcent leur vulnérabilité sont nombreux (psychologique, sociologique, économique...). Ils sont liés entre eux et se renforcent les uns les autres. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'actions en faveur des travailleuses du sexe clandestines, il est primordial de tenir compte de ces divers facteurs sans se concentrer uniquement sur les

questions ayant trait aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/sida. Il est également prioritaire que ces programmes et actions ne comportent pas de connotations stigmatisantes tout en s'adressant aux différents acteurs qui œuvrent dans le commerce du sexe clandestin (clients, teneurs de maisons clandestines du commerce du sexe, intermédiaires, police, agents de santé...). Dans cette perspective, trois types d'intervention s'imposent :

- prévention de l'entrée dans le commerce du sexe clandestin ;
- protection des femmes qui s'adonnent au commerce du sexe clandestin ;
- aide aux femmes qui le souhaitent à quitter le commerce du sexe clandestin.

### **Prévention de l'entrée dans le commerce du sexe clandestin**

- Développer les possibilités d'éducation et d'emploi pour les jeunes femmes, notamment dans les populations particulièrement vulnérables ;
- Renforcer la structure familiale en vue de protéger la jeunesse féminine contre l'exploitation sexuelle ;
- Prévenir et lutter contre les abus sexuels et les viols sur les femmes, notamment les jeunes filles et les enfants de sexe féminin ;
- Prendre en charge les femmes victimes d'abus sexuels ;
- Soutenir davantage les mères célibataires pour qu'elles ne s'orientent pas vers le commerce du sexe clandestin pour survivre.

### **Protection des travailleuses du sexe clandestines dans l'exercice de leur activité**

- Veiller à la protection des enfants des travailleuses du sexe clandestines ;
- Développer des campagnes d'information, d'éducation et de communication visant les travailleuses du sexe clandestines et les clients, en matière de santé sexuelle et de la reproduction, tout en tenant compte de la diversité des groupes concernés ;
- Développer des supports éducatifs avec et pour les travailleuses du sexe clandestines ;
- Encourager l'utilisation correcte et systématique du préservatif lors des rapports sexuels payants et garantir un approvisionnement constant en préservatifs ;
- Lutter contre les idées reçues liées au préservatif aussi bien chez les travailleuses du sexe clandestines que leurs clients ;
- Renforcer des approches d'éducation par les paires, visant, entre autres, la promotion de pratiques sexuelles à moindre risque chez les travailleuses du sexe clandestines et les clients et l'amélioration des conditions de travail des femmes ayant des rapports sexuels rémunérés ;
- Promouvoir chez les travailleuses du sexe clandestines l'estime de soi, la solidarité et l'entraide sur les lieux de travail ;
- Renforcer les capacités des travailleuses du sexe clandestines à négocier avec leurs clients et à imposer des pratiques sexuelles à moindre risque pour leurs partenaires ;

- Garantir un meilleur accès des travailleuses du sexe clandestines aux services de prévention et de prise en charge des infections sexuellement transmissibles. Pour ce faire, il faudrait :
  - offrir des services avec des horaires et des lieux pratiques et adaptés aux conditions de travail des travailleuses du sexe clandestines ;
  - lutter contre la stigmatisation à l'égard des travailleuses du sexe clandestines de la part des agents de santé ;
  - fournir aux travailleuses du sexe clandestines des médicaments financièrement à leur portée ;
  - promouvoir le test de dépistage du VIH/sida gratuit et anonyme...
- Lutter contre la violence à l'égard des travailleuses du sexe clandestines, dans les milieux du commerce du sexe clandestin ;
- Impliquer les travailleuses du sexe clandestines dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de prévention et veiller au respect de leur anonymat ;
- Développer le partenariat entre les intervenants régionaux et locaux dans l'accompagnement des travailleuses du sexe clandestines ;
- Développer la capacité des travailleuses du sexe clandestines à exprimer leur opinion, à participer à la prise de décision, à définir les priorités et à négocier ;
- Mettre en place des mécanismes permettant aux travailleuses du sexe clandestines de participer dans la gestion des structures chargées de leur accompagnement ;
- Inciter les structures de la société civile à impliquer les travailleuses du sexe clandestines dans les activités qui les concernent.

### **Aide aux femmes pour quitter le commerce du sexe clandestin**

- Aider les travailleuses du sexe clandestines à acquérir des qualifications professionnelles ;
- Soutenir les travailleuses du sexe clandestines dans leur conversion dans d'autres activités génératrices de revenu ou leur réinsertion économique ;
- Aider et accompagner les travailleuses du sexe clandestines à lutter contre les pressions de la part de leur entourage (mari, frère, sœur, amis, proxénète, maquerelle...).

## **Annexe 1 : Guide d'entretien du focus group auprès des populations clés**

### **I. Profil des interviewés : sexe, âge, niveau d'instruction, profession**

### **II. Participation**

1. Quelle définition donnez-vous au mot participation ?
2. Quelles sont les formes de la participation ?
3. Quels sont les avantages de la participation ?
4. Selon vous, pourquoi les gens s'engagent-ils ?
5. Selon vous, quel est le rôle des associations ?

### **III. Participation et riposte au sida**

1. Connaissez-vous les principaux acteurs impliqués dans la riposte au sida en Tunisie ?
  - a. Si oui, lesquels ?
2. Comment jugez-vous la manière dont la Tunisie gère-t-elle la question du VIH/sida ?
3. Avez-vous des reproches à l'égard de la gouvernance de la riposte au sida en Tunisie ? Expliquez.
4. Selon vous, les populations clés (HSH, TS, UDI) participent-elles dans la prise de décision de la gouvernance de la riposte au sida actuellement ?
  - a. Si oui, comment ?
  - b. Si non, pourquoi ?
5. Selon vous, les populations clés (HSH, TS, UDI) participent-elles dans la prévention du VIH/sida actuellement ?
  - a. Si oui, comment ?
  - b. Si non, pourquoi ?
6. Avez-vous participé dans le passé à une activité ayant trait à la riposte au sida ?
  - a. Si oui, à quelle occasion ? Comment ?
  - b. Si non, pourquoi ?
7. Êtes-vous membre d'une association œuvrant dans le domaine de la riposte au sida ?
  - a. Si oui, racontez.
  - b. Si non, pourquoi ?

### **IV. Participation des populations clés**

1. Selon vous, les populations (HSH, TS, UDI) sont-elles organisées dans des associations ?
  - a. Si oui, lesquelles ? Comment évaluez-vous leur travail ?
  - b. Si non, pourquoi ?
2. Selon vous, quels sont les obstacles rencontrés par les populations clés (HSH, TS, UDI) dans le domaine de la participation relative à la riposte au sida ?
3. Pensez-vous que – grâce au contexte que vit actuellement la Tunisie – les populations clés auront plus de chances à participer dans la gouvernance de la riposte au sida ?

4. Selon vous, qu'elle est la forme la plus appropriée pour participer dans le domaine de la riposte au sida ?

#### V. Information sur la riposte au sida

1. Selon vous, les populations clés (HSH, TS, UDI) sont-elles informées des actions relatives à la riposte au sida en Tunisie ?
  - a. Si oui, comment ?
  - b. Si non, pourquoi ?
2. Quels sont les principaux problèmes que vous ressentez au niveau de l'obtention de l'information sur la riposte au sida ?
3. Où souhaiteriez-vous trouver les informations sur la riposte au sida ?

#### VI. Besoins et vision d'avenir

1. Êtes-vous prédisposé à élaborer un projet à mettre en œuvre au profit d'une population clé (HSH, TS, UDI) ?
  - a. Si oui, quels seraient vos besoins ?
  - b. Si non, pourquoi ?
2. Selon vous, que faut-il faire pour améliorer la participation des populations clés (HSH, TS, UDI) dans la riposte au sida ?
3. Selon vous, que faut-il faire pour que le dialogue entre les différentes parties impliquées dans la riposte au sida (secteur public, société civile, secteur privé, populations, organismes internationaux) soit ouvert à tous les secteurs et les acteurs, transparent et participatif ?
4. Êtes-vous disposée à aider d'autres personnes de votre population clé (HSH, TS, UDI) ?
  - a. Si oui, comment ?
  - b. Si non, pourquoi ?